**Lettre des Conseils de développement et de leur Réseau breton**

**aux candidats aux élections régionales et départementales de Bretagne.**

Depuis plus de 20 ans, grâce à la mobilisation de milliers de bénévoles appuyés par des animateurs-trices, les Conseils de développement bretons constituent des espaces de dialogue entre la société civile, les élus et les citoyens, à l’échelle des intercommunalités et des territoires de projet comme les Pays, en lien avec les communes.

Ils contribuent à enrichir les politiques publiques locales, en apportant aux élus intercommunaux et métropolitains un regard prospectif et transversal, indispensable pour répondre aux grands défis d’aujourd’hui et de demain.

Forces de proposition, attachés à la construction collective par le débat entre des acteurs territoriaux très divers, les Conseils de développement s’efforcent d’apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales.

Ils animent le débat public, créent des espaces de dialogue territorial, alimentent et enrichissent les projets et propositions, se saisissent de sujets qui concernent l’avenir de leur territoire ou une échelle plus large.

Sur la période 2014-2020, par la signature avec la Région et les Pays des Contrats de Partenariat, ils ont participé à leur mise en œuvre notamment au travers des Comités Uniques de Programmation qui donnaient un avis sur les projets sollicitant des fonds régionaux ou européens (LEADER, FEAMP, FEDER).

Les Conseils de développement de Bretagne et leur réseau ont également fortement contribué aux débats dans le cadre de la Breizh Cop et de l’élaboration du SRADDET.

Le Réseau à partir des travaux des Conseils de développement organise depuis 2018 [les Assises Citoyennes de la Mer et du Littoral](https://assisesmerlittoral.bzh/) qui ont pris le relais des Rencontres Régionales organisées par la Région Bretagne.

La [plateforme collaborative du réseau](https://cdbretagne.org/) des conseils bretons retrace quant à elle, de manière détaillée, les contributions de chaque Conseil de développement et les actions spécifiques du réseau.

Ces dernières années, les réformes territoriales successives (lois NOTRe et MAPTAM, Loi engagement et proximité) ont remis en cause et fortement perturbé le fonctionnement des Conseils de développement. Cela est d’autant plus vrai dans notre Région qui avait la spécificité d’avoir 21 pays et 21 conseils de développement établis sur ces territoires de projet et de coopération. Plusieurs d’entre eux sont encore aujourd’hui en difficulté.

La fin des Contrats de partenariat et la mise en place retardée des ***territoires d’engagement dans les transitions*** et des pactes territoriaux prévus par la Breizh-Cop interrogent également sur la pérennité, le périmètre d’intervention et les méthodes de consultation des Conseils de développement pour la période 2021-2027.

Sur la nouvelle période qui s’ouvre, les Conseils de développement sont prêts à apporter leurs contributions à des échelles territoriales différentes, en fonction des thématiques et des espaces territoriaux de coopération et de solidarité choisis par les collectivités territoriales et l’Etat : Territoires d’Engagement dans les Transitions-Pactes territoriaux, Contrats de Relance et de Transition Ecologique CRTE…

Sur le Thème «  ***Territoires de projets et projets de Territoires*** » souhaitent également expérimenter des coopérations entre territoires avec la participation des acteurs territoriaux, des associations et de la population à l’exemple de la Bretagne Centre : …

Pour développer la démocratie locale comme le souhaite la Breizh-Cop, pour permettre aux Conseils de développement de travailler, au niveau des EPCI comme le prévoit l’article 1 de la loi engagement proximité, mais également au niveau des bassins de vie, des pays ou des territoires de SCOT inter/EPCI, il faut conforter leur existence et leurs moyens d’intervention.

*« Il faut également oser l’innovation au travers de la loi 4D en permettant la création de Conseils de développement à des échelles supra EPCI (Pôles métropolitain, Pays, PETR) tout en maintenant s’ils le souhaitent un Conseil dans les EPCI de plus de 50 000 habitants) »*

La construction d’un continuum de la démocratie participative et contributive au niveau de la Région Bretagne, passe par une volonté d’association de la population aux politiques publiques et une véritable reconnaissance du rôle des conseils de développement.

La région Bretagne par l’adoption de sa feuille de route pour la Cohésion des Territoires et l’engagement dans les Transitions a confirmé le rôle des Conseils de développement et le maintien de son aide tout en souhaitant fortement une mutualisation inter/EPCI sur les territoires de SCOT ou d’engagement.

Nous souhaitons connaître votre analyse et vos propositions pour conforter ou améliorer la démocratie locale et les instances de démocratie participative et contributive que sont les Conseils de développement en Bretagne.

Un dossier est joint à ce courrier, il reprend les interventions les plus récentes des conseils auprès des élus et des collectivités territoriales..

Nous sommes à votre disposition pour échanger sur ces sujets et vous faire des propositions.